

Pays d'Arles, le pôle de valorisation de la paille de riz au coeur du CTE, Contrat de Transition Ecologique

Mme Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, a signé vendredi 15 novembre le CTE du Pays d'Arles.

C'est un **engagement fort, réunissant institutionnels et acteurs économiques** mobilisés par la Transition Ecologique sur le Territoire de la Camargue.

La valorisation de la paille de riz de Camargue est au coeur de ce CTE. Cela se concrétise notamment par un investissement significatif dans une unité de défibrage (1ère transformation de la paille de riz), une unité de nappage (duplicata de l'unité FBT isolation installée à Dagneux) et d'emballage. **Aux côtés de son partenaire riziculteur, FBT isolation est le principal acteur économique du projet.**

«Le contrat de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les territoires : une coconstruction avec les élus, les entreprises et les citoyens qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales.» Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.



[Lien vers vidéo ici](#)

- **Création d'un pôle de valorisation de la paille de riz en Camargue :**

Il s'agit d'une action phare du CTE identifiée comme prioritaire pour le territoire et très structurante pour l'économie locale puisqu'elle s'inscrit ainsi dans la dynamique de maintien de la riziculture en Camargue avec des retombées sur l'ensemble du territoire. **L'objectif est de créer une filière de valorisation de la paille de riz, du champ au chantier de construction via la conception d'un panneau d'isolation principalement constitué de paille de riz (92 %)** en alternative aux panneaux d'isolation conventionnels en laine de roche ou de verre. Cela va ainsi de l'approvisionnement auprès des riziculteurs camarguais, à la collecte de la paille, son stockage pour usinage et transformation, son défibrage jusqu'à son conditionnement pour les expédier aux clients et distributeurs. Les riziculteurs peuvent ainsi valoriser économiquement la paille de riz jusqu'à présent considérée comme un déchet et donc éviter un coût d'enfouissement ou de brûlis qui était à leur charge.

En effet, la Camargue dispose d'un gisement de biomasse considérable : le riz. Par sa décomposition en milieu inondé, il contribue à la production de gaz à effet de serre. La production d'un kilogramme de grain correspondrait à l'émission d'environ 100 g de méthane. Rapportant ces estimations à la production de riz en Camargue, arrêtée à 70 000 tonnes pour la récolte 2018, l'émission de méthane représenterait 7 000 tonnes. Par sa biodégradabilité dans les sols très lente, la paille de riz, impose aux riziculteurs la pratique du brûlage qui représente un gaspillage énergétique évident et une émission en gaz à effet de serre et de particules fines importante. Il est donc d'un intérêt majeur pour la filière de conduire une réflexion pour en atténuer les effets en trouvant une valorisation à la paille de riz.

Source : <https://ecologique-solidaire.gouv.fr/emmanuelle-wargon-signe-contrat-transition-ecologique-cte-du-pole-dequilibre-territorial-et-rural>